

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 25 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 19 SEPTEMBRE 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Première Adjointe au Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoint - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS

ABSENTS ET EXCUSES : M. Gabriel BELLOCQ - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - M. Bertrand GAUFREYAU - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

#### POUVOIRS :

M. Gabriel BELLOCQ donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN  
 M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à M. André DROUIN  
 M. Bertrand GAUFREYAU donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD  
 Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIÈRE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : OPERATION EMBELLISSEMENT DE FACADES : AVENUE SAINT-VINCENT-DE-PAUL : PAIEMENT DE SUBVENTION**

Afin d'aider les propriétaires privés à valoriser leur patrimoine bâti et donner ainsi une image dynamique de la Ville, une opération embellissement de façades a été instaurée.

Dans ce cadre, la Commission Aménagement Urbain Foncier Habitat Voirie a, lors de sa séance du 16 septembre 2014, émis un avis favorable, à l'attribution d'une subvention pour des travaux concernant l'immeuble du 22 avenue Saint-Vincent-de-Paul, appartenant à la SCI CEIBA représentée par M. RIOJAS.

Les travaux de ravalement de la façade principale et de son retour sont subventionnés à hauteur de 3 269,38 € pour un montant total de travaux réalisés subventionnables de 13 077,54 €, dans les conditions et selon les principes prévus par le règlement d'attribution.

Les travaux étant à ce jour achevés, il convient de procéder au paiement de cette subvention.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2014, article 20422 824 P12002.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE DR PHILIPPE DUCHESNE, CONSEILLER MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

AUTORISE le règlement de la subvention telle que proposée ci-dessus, dans le cadre de l'opération embellissement de façades.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20140925-21-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Vice-Président du Conseil  
Général des Landes**

*Affichée le : 29 Septembre 2014*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».